

Eboulement de mon terrain dans le terrain du voisin

Par davyj, le 16/09/2010 à 22:32

Bonjour,

J'ai acheté mon terrain qui est en surplomb de 2 à 3 m au dessus de celui de mon voisin il y a quelques années. J'ai construit un muret de 1m de haut en retrait de 0,5 m sur ma propriété mais cette construction a provoqué une déstabilisation du décaissement qui est vertical et non entretenu. Un éboulement est intervenu. A qui revient le devoir de restabiliser? J'ai lu que le décaissement aurait du être stabilisé (par un mur) ou que la pente soit remise à 45°. Est-ce qu'il y a un texte qui le dit?

Merci.